



La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 31

Vos actualités municipales / mars 2021

Un point sur la vaccination COVID

Nous souhaitons vous informer de la situation sur la vaccination COVID sur la base des informations que nous détenons mais qui sont susceptibles de varier en fonction des informations gouvernementales.

Nous rappelons que le choix des vaccins est à l'initiative des personnels de santé et qu'il ne relève donc pas du votre.

En région centre, au 24 mars, plus de 370 000 personnes (sur 2,5 millions) ont été vaccinées dont 115 000 ont déjà reçu deux doses.

La vaccination devrait s'intensifier dès le début du mois d'avril.

Dans notre département le taux d'incidence est le plus faible de la région mais la situation exige la poursuite de la plus grande vigilance.

La vaccination des personnes âgées de plus de 70 ans ou des personnes à risque plus jeunes est possible auprès des centres de vaccination de votre médecin ou de votre pharmacien.

Pour information une vaccination a été organisée par l'ARS (Agence Régionale de santé) pour les résidents de la MARPA, le lundi 22 mars.

Le CCAS prend actuellement contact avec les personnes de plus 75 ans pour connaître leur situation et les aider dans leur démarche d'inscription au centre vaccination de Le Blanc.

EXPOSITION

OUVERTE AU PUBLIC - VISIBLE AUX HEURES D'OUVERTURE
DU 2 AU 28 AVRIL 2021



Médiathèque de
Martizay
4 bis rue de la poste
36220 Martizay

Tel : 02.54.37.87.86



Peinture à l'aérographe

par Stéphane Budault
(peintre amateur)



Conseil Municipal du mardi 26 janvier 2021 à 20h00

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé, Mme GUERIN-DANVY Françoise, MM PORCHER David, BEAUCOURT Thierry, Mme DOUADY Annie, Mr LARDEAU Fabien, Mmes BRUNEAU Sylvie, SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde, MM BLANCHET Jean-Michel, DUBOIS Eric, BURDIN Maurice, Mme LUCQUIAUD Adélaïde.

Excusés : Mme GABRIELE Jacqueline qui a donné pouvoir à Mr BURDIN Maurice

Mme FOURMAUX Virginie qui a donné pouvoir à Mme SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde

Mme LIGAULT Isabelle qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David

Mme LUCQUIAUD Adélaïde est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la liste des lauréats au concours communal des maisons fleuries au titre de l'année 2020.

Les lauréats retenus par la Commission Communale du Fleurissement sont les suivants :

Mr et Mme ANTIGNY Alain et Viviane - + 15 rue de la Roue
Mme BACHELIER Emma - 19 Rue de Rochevieux
Mme FERRUSI Jeanne et Mr BAUCHE Lionel - 25 rue de Lejonc
Mr et Mme BLANCHARD Francis et Lysiane - 18 Chambon
Mr et Mme GUILLOTEAU Patrice et Louissette - 3 Les Joublinières
Mr et Mme MARIN Etienne et Monique - Les Hautes Maisons
Mme RENARD Eléonore - 25 rue de la Mardelle
Mr et Mme ROBIN André et Josiane - 6 place du Champ de Foire

- Accorde un dégrèvement sur la facture d'eau - 2^{ème} période 2020 à deux abonnés du service des eaux qui ont été victimes d'une fuite d'eau sur leurs installations.

- Procède à l'examen de plusieurs demandes de subventions formulées par des associations hors commune. A l'unanimité, il a été décidé d'octroyer les subventions suivantes :

100 Euros à l'Association des Dauphins (piscine le Blanc)
50 € à la Maison Familiale Rurale de Questembert

En revanche, il n'a pas été donné de suite favorable à l'Association Française de Sclérosés en Plaque (ASEP) et le Secours Populaire Français.

- Valide le projet de construction d'un abri dans l'enceinte du nouveau cimetière pour permettre le déroulement des cérémonies civiles dans de bonnes conditions en cas d'intempéries ou de canicule ainsi que l'extension du columbarium par la pose de 15 cases supplémentaires. Le montant estimatif des travaux s'élève à 29 648,07 € HT soit 35 577,08 € TTC pour la construction du bâtiment et 19 200,00 € soit 23 040,00 € TTC pour la fourniture des 15 cases. Et sollicite auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2021.

- Valide, à l'unanimité, le projet de restauration du Monument aux Morts qui consiste à reprendre l'alignement des pierres sur les 4 côtés, à modifier le plan incliné et créer 4 emplacements pour le fleurissement. Un nettoyage à la pression sur l'ensemble et l'application d'un hydrofuge de surface seront également réalisés. Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 4208,10 € HT. Ce projet peut être financé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Indre à hauteur de 20 %. Le Maire est autorisé à déposer un dossier auprès de cette instance

- Approuve le projet de restauration du lavoir du bout du pont tout en gardant l'authenticité de l'existant. La rénovation portera sur la réfection de la toiture avec une couverture en ardoises naturelles. Des contreforts pour soutenir le mur porteur de la structure seront édifiés. Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 23 804,20 € HT. Le projet sera financé par une subvention départementale au titre du fonds petit patrimoine non protégé. La partie restant à charge sera financée en totalité par le don de Melle Lavaux Florence dont la Commune a été bénéficiaire en 2020.

- Approuve le projet de rénovation de l'éclairage du stade. Les installations existantes ne permettant plus d'obtenir l'homologation de la structure il est donc envisagé de remplacer les 16 projecteurs à iode métallique par du matériel neuf moins énergivore, qui pourrait générer une économie d'énergie de l'ordre de 47 %. Le projet s'élève à la somme de 32 951,00 € HT. Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Conseil Municipal du mardi 2 mars 2021 à 20h00

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. FOURMAUX Virginie.

MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle.

Absentes excusées : Mme SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde qui a donné pouvoir à Mme DANVY Françoise.

Mme LUCQUIAUD Adélaïde qui a donné pouvoir à Mr DUBOIS Eric

Mme Isabelle LIGAULT est nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le mode de répartition « dérogatoire libre » du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2021 afin que la Communauté de Communes « CŒUR de BRENNE » conserve la somme correspondante de la commune dans le tronc commun.

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'octroi de subvention au :

Foyer Socio Educatif du Collège Jean Rostand à Tournon St Martin : 150 €

Le Judo Club de Tournon St Martin : 100 €

La fédération des Sociétés Musicales de l'Indre : 4 500 €

En revanche, le Conseil Municipal a reporté à une séance ultérieure, sa décision concernant la demande présentée par la SPA de l'Indre souhaitant les interroger sur leur mode de fonctionnement de leur fourrière.

Il n'a pas été donné de suite favorable à l'Association d'Education Populaire qui gère le cinéma de Tournon St Martin.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Médiathèque Municipale de Martizay est un service public ayant pour vocation la contribution aux loisirs, à l'éducation et à la culture de tous en proposant un accès à la lecture et à l'information sous toutes ses formes. Pour la bonne gestion de cette structure, il convient de mettre en place un règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le règlement intérieur de la Médiathèque est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un bâtiment dans le nouveau cimetière pour permettre le déroulement des cérémonies civiles et propose au Conseil Municipal de procéder par vote à main levée pour le choix de l'implantation en répondant aux questions suivantes :

1 / Qui est pour l'implantation du bâtiment sur la largeur avec une emprise de chaque côté de l'allée centrale soit une réduction de 16 emplacements

2/ Qui est pour une implantation sur la longueur ce qui implique que la façade principale du bâtiment ne sera plus visible

Après avoir procédé au vote, par 11 voix POUR et 4 voix CONTRE, le Conseil Municipal approuve l'implantation du bâtiment sur la largeur,

- Retient la proposition de l'entreprise Gatault à Yzeures sur Creuse pour un montant de 29 648,07 € HT soit 35 577,68 € TTC

Conformément à la clause prévue dans le règlement de service d'eau potable, le Conseil Municipal accorde un dégrèvement sur la facture d'eau - 2^{ème} période 2020 (soit 313 m3) à un usager du service qui a été victime d'une fuite sur ses installations.

- Apporte son soutien au Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre en s'opposant au projet de réorganisation d'EDF baptisé « HERCULE » et en adoptant la motion présentée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie (FNCCR)

- Valide le devis de l'entreprise R. MOREAU SAS à Buzançais pour un montant de 4 200 € HT soit 5 040,00 € TTC pour la fourniture d'une remorque à ridelles en remplacement de celle existante qui est devenue hors d'usage.

- Valide le projet d'acquisition d'un petit camion benne neuf pour les services techniques en remplacement de l'ancien véhicule (ex DDE) ainsi que le véhicule Jumper et retient la proposition du garage Citroën à Le Blanc pour la fourniture d'un camion modèle Jumper benne au prix de 22 428,60 € HT soit 26 914,32 € TTC + frais de mise en route en sus soit 516,36 € moins la reprise du Jumper au prix de 1 081 € TTC.

INFO

Chemin de Bray : le chemin de Clérolles à Bray est fermé au niveau de la bonde de l'étang du Marais. Merci de respecter l'interdiction de passage.



C'est reparti en musique

Les inscriptions de l'école de musique commenceront en mai. Des cours d'éveil musical sont enseignés aux enfants de 4 à 6 ans, des cours de solfège pour les plus grands, ainsi que des cours d'instruments, dont la clarinette, le saxophone, la flûte, la batterie, la trompette, le trombone, le clairon.

Contacts : Madeleine Gaudin 02.54.28.06.70

Jacqueline Gabrielle 02.54.28.06.70 après 18h
ou 06.01.26.27.04

(Feuille d'inscription téléchargeable sur le site martizay.fr ou à retirer à la médiathèque)

La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 31 - 03/2021 www.martizay.fr